

## Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à l'Université Ouverte

**Mme l'Adjointe SCHIRRE, Rapporteur** : L'Université Ouverte a pour mission d'ouvrir à un large public le potentiel de connaissances de l'Université. Elle s'adresse à toute personne, sans considération d'âge ou de diplôme, et ne vise qu'à une formation culturelle désintéressée.

Les enseignements sont dispensés par des universitaires, sous la responsabilité de l'Université de Franche-Comté, garante du niveau et de la rigueur scientifique des activités proposées.

L'offre de cours diversifiée et les divers cycles d'enseignement et de conférences proposées permettent de satisfaire la curiosité d'auditeurs bisontins (1 422 en 2009/2010).

Le programme des activités décline des thèmes variés avec les thématiques suivantes :

- HUMANITÉS : Histoire, Histoire de l'art, Latin, Littérature, Philosophie
- SCIENCES HUMAINES : Psychobiologie-Psychopathologie, Etudes régionales, Franche-Comté
- CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE : Physique, Le Ciel, La Terre, Médecine et Pharmacie, Ateliers expérimentaux du goût
- SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES : Droit, Politique, Economie
- LANGUES VIVANTES : Anglais, Allemand, Arabe, Chinois, Espagnol, Italien, Russe
- EDUCATION PHYSIQUE : Danse, claquettes.

Il est proposé de verser une subvention de 15 500 € à l'Université de Franche-Comté à ce titre.

En cas d'accord, la somme de 15 500 € sera prélevée au chapitre 65.23/65731.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de cette subvention à l'UFC pour le fonctionnement de l'Université Ouverte.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur et d'attribuer cette subvention à l'UFC.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.*